

le ministère des Finances d'admettre que les propositions de la première étape taxent trop lourdement l'investisseur. Le comité formule au chapitre VI une série de recommandations sur les manières possibles d'améliorer la situation de façon transitoire. Pour ce qui est de la deuxième étape, le comité estime sans hésitation que le ministère des Finances doit repenser sa perception des investissements et des revenus de placements et élaborer un ensemble de propositions qui soient davantage favorables à l'investissement et à la position concurrentielle à long terme du pays.